



# PRAGMA

## ACIDE

# Nettoyant Détartrant Désinfectant

HYGIENE DE LA CUISINE

### Caractéristiques

Aspect : liquide

pH à l'état pur :  $1,0 \pm 0,5$

Odeur : légère

Couleur : verte

Densité à 20 °C :  $1,100 \pm 0,005$

Solubilité : totale dans l'eau

### Utilisation, propriétés

PRAGMA ACIDE est destiné au nettoyage, au détartrage et à la désinfection des surfaces lavables des cuisines professionnelles et des laboratoires de transformation de denrées alimentaires : matériels de distribution et de stockage, matériels de préparation, plans de travail, murs, sols et sanitaires. PRAGMA ACIDE élimine toutes les salissures minérales.

PRAGMA ACIDE est homologué à 1 % pour les traitements bactéricides dans les secteurs d'activités suivants : locaux de stockage et de matériel de transport (POA et POV), matériel de stockage POV, parois des locaux de stockage POV par pulvérisation, matériel de laiterie.

PRAGMA ACIDE est conforme à la norme bactéricide :

- 1276, à 0.5% en conditions de saleté, et à 1 % en conditions d'utilisations (lait écrémé à 1 %), à 20 °C pour un temps de contact de 5 minutes.

La quantité de produit dilué par unité de surface est de 30 à 40 ml/m<sup>2</sup>

### Mode d'emploi - dosage

PRAGMA ACIDE s'utilise dilué dans l'eau à 20 °C (dosage manuel ou avec une centrale de dilution) à raison de 1 %, soit 10 ml par litre d'eau. Appliquer la solution sur la surface. Laisser agir 5 minutes. Brosser si nécessaire. Rincer soigneusement les surfaces à l'eau potable.

### Réglementation – précautions d'emploi

Stocker le produit dans son emballage d'origine à l'abri de la lumière et à une température comprise entre 5° et 30 °C. Biocide TP4 : préparation liquide concentrée à effet curatif. Utiliser ce biocide avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Ne pas mélanger à d'autres produits. A n'utiliser que dilué dans l'eau et sur les surfaces résistantes aux acides. Refermer l'emballage immédiatement après utilisation.

Restriction d'emploi : le produit altère les surfaces chromées et les surfaces émaillées abîmées.

Conforme à l'arrêté du 08/09/1999 relatif aux procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

Étiquetage réglementaire conformément aux directives 67/548/CEE et leurs adaptations.

**Réf. 1020 – UV : 5 Litres**

**Cdt : carton de 2 bidons**

Réf. CB/30783/00060PRA/MAJ2015.01

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos connaissances. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

Distribué par  
les Entreprises du réseau

**HYG'UP**

A LA POINTE DE L'HYGIENE

[www.hyg-up.com](http://www.hyg-up.com)